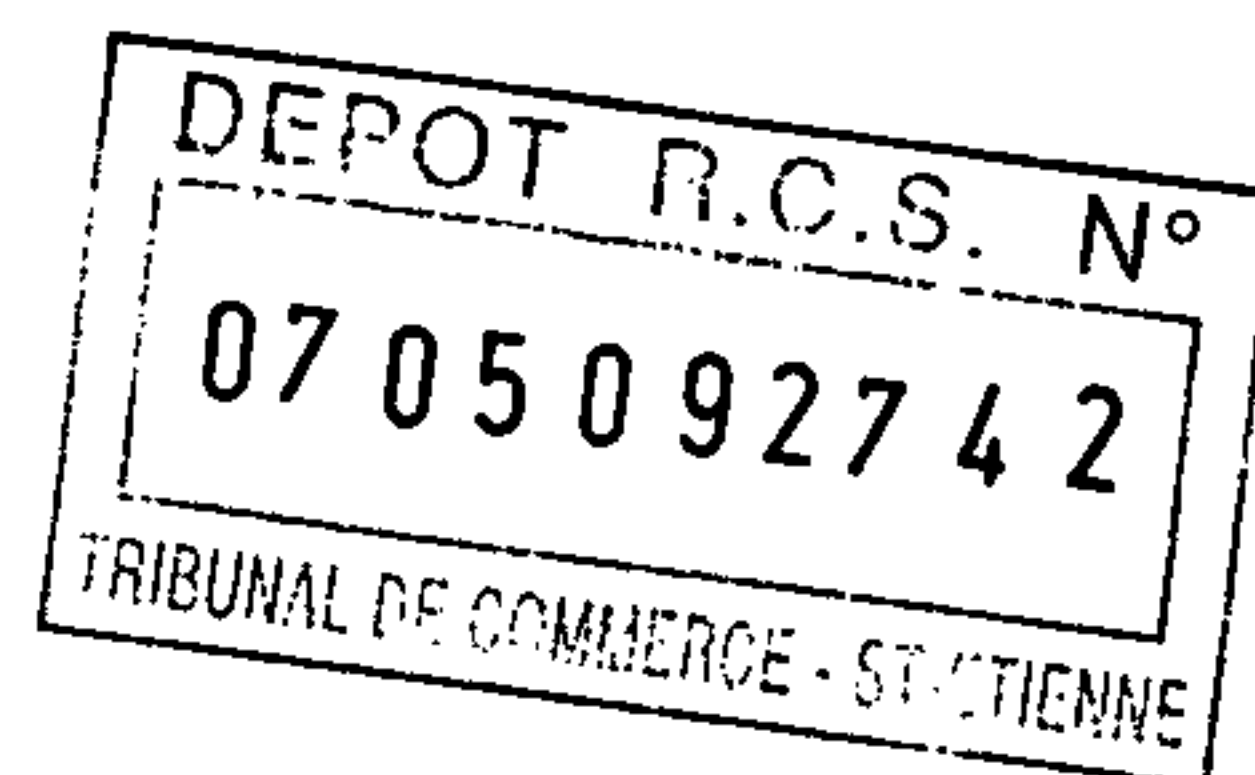


2005B 295



SARL « ST »

Siège Social : LE BOURG 42440 LA CHAMBONIE
Société à responsabilité limitée au capital 32 000 €
437 892 011 RCS Saint-Etienne

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur la transformation de la Société A Responsabilité Limitée ST
en Société par Actions Simplifiée**

Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2009

**Rapport du commissaire à la transformation de la Société A Responsabilité Limitée
« ST » en Société par Actions Simplifiée**

Mesdames et Messieurs les associés,

En l'exécution de la mission du commissaire à la transformation qui m'a été confiée, et en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 28 avril 2009, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

En application de l'article L.223-43 du code de commerce, j'ai également mis en œuvre des diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

La synthèse de mon analyse portant sur la situation au 31 décembre 2008 de la société est la suivante :

- La trésorerie nette de votre société s'élève à 363 212 euros, votre société n'a pas d'endettement financier,
- Les créances clients (122 719 euros) ne présentent pas d'antériorité significative,
- Les capitaux propres s'élèvent à 176 341 euros dont 32 000 de capital social et 79 477 euros de réserves,
- Le résultat de l'exercice 2008 s'élève à 61 516 euros et est en progression par rapport à l'exercice précédent de 25 691 euros.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observations de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Fait à Andrézieux Bouthéon, le 4 mai 2009

Le Commissaire aux comptes

Estelle MARCONNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Estelle Marconnet', written over a horizontal line.